

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Docteur

CERTIFIE AVOIR EXAMINE CE JOUR

Nom et Prénom :

Date de naissance : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Et n'avoir constaté AUCUNE CONTRE-INDICATION à la pratique sportive

- ☐ de compétition
- ☐ d'entraînement et d'entretien
- ☐ avec simple surclassement d'une année
- ☐ avec surclassement exceptionnel (d'au moins deux années et avec des adultes)
-  uniquement délivré par un médecin du sport !!!

Remarques restrictives éventuelles :

.....
.....
.....

Multiactivité

Le code du sport précise : « ... un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée ».

Ce qui veut dire que ce certificat ne peut être délivré pour « toute activité » et qu'il doit préciser telle(s) ou telle(s) activité(s)

D'où l'obligation de cocher les activités pratiquées sur le feuillet page 2

 Ne pas oublier de dater et de signer le certificat

 Pour les licenciés « jeunes surclassés », il est recommandé de pratiquer un examen clinique complet.

 Pour la pratique, en compétition, des sportifs âgés de 40 ans et plus, le Médecin, s'il le juge utile, peut demander un examen clinique général.

Date de l'examen

Tampon du Médecin

Signature,

Le certificat médical est obligatoire pour la délivrance de la licence, sauf pour le renouvellement de certaines activités.

L'UFOLEP est une fédération multisports et la licence ouvre à toutes les activités d'où la nécessité de préciser les éventuelles contre-indications à certaines pratiques.

Risque 1

- ☐ Activités de la forme - pratique douce - 22012
- ☐ Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
- ☐ Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
- ☐ Billard - 22001
- ☐ Boomerang - 24001
- ☐ Boules - 27004
- ☐ Bowling - 22002
- ☐ Cerf-volant - 24002
- ☐ Croquet - 22021
- ☐ Danse sportive - 22003
- ☐ Double Dutch - 22022
- ☐ Ecole Multisports enfant R1 - 29201(1)
- ☐ Esport - 22011
- ☐ Eveil corporel - Ufobaby 22023
- ☐ Football de table - 22024
- ☐ Golf et activités goliques - 26004
- ☐ Marche nordique - 22025
- ☐ Match d'improvisation théâtrale - 22010
- ☐ Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
- ☐ Modélisme naval - 24012
- ☐ Modélisme roulant - 24013
- ☐ Multisports R1 - 29110 (4)
- ☐ Musculation - Renforcement musculaire 24014
- ☐ Pêche - 22026
- ☐ Pétaque - 27007
- ☐ Randonnées pédestres - 22006
- ☐ Raquette neige - 22009
- ☐ Running - 22005
- ☐ Sophrologie - 22008
- ☐ Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001
- ☐ Tai - Chi-Chuan - 23015
- ☐ Yoga Qi-Gong - 22007

Risque 2

- ☐ Accro-Basket - 26030 (2)
- ☐ Activités aquatiques d'entretien - 21001
- ☐ Aikido - 23011
- ☐ Arbalète - 26031
- ☐ Arts du cirque - 27001
- ☐ Athlétisme - 27002
- ☐ Autres activités nautiques non motorisées - 21010
- ☐ Autres arts martiaux - 23013
- ☐ Badminton - 27003
- ☐ Base-ball - 25001
- ☐ Basket ball - 25002
- ☐ Baskin - 25019
- ☐ Boxe éducative - 23020
- ☐ Boxe française - 23021

Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- ☐ Parachutisme - 24021
- ☐ ULM - 24022
- ☐ VNM-Jet-ski - 21031
- ☐ Vol à voile - 24023
- ☐ Vol libre - 24024

Risque 5

- ☐ Cyclo-Bicross - 26011
- ☐ Cyclo-Cyclospor - 26012
- ☐ Cyclo-Cyclotourisme - 26013
- ☐ Cyclo-Dirt - 29037
- ☐ Cyclo-Polo Bike - 26017
- ☐ Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
- ☐ Cyclo-VTT en compétition - 26014
- ☐ Cyclo-VTT randonnées - 29046 (7)
- ☐ Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
- ☐ Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022

- ☐ Caisse à savon - 26032
- ☐ Canne de combat - 22027
- ☐ Canoë-kayak - 21020
- ☐ Capoliera - 23014
- ☐ Char à voile - 21011
- ☐ Cheerleading - 25022
- ☐ Convi Multisport - 25017 (4)
- ☐ Course d'orientation - 27020
- ☐ Course de pneu - 22028
- ☐ Course hors stade - 27021
- ☐ Cricket - 22014
- ☐ Echasse urbaine - 26033
- ☐ Ecole Multisports enfant R2 - 29200 (2)
- ☐ Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (3)
- ☐ Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
- ☐ Escrime - 27005
- ☐ Flag - 26040
- ☐ Floorball - 25015
- ☐ Football - 25003
- ☐ Football Américain - 25016
- ☐ Futsal - 25004
- ☐ Gymnastique artistique - 27030
- ☐ Gymnastique rythmique sportive - 27031
- ☐ Haltérophilie - force athlétique - 27006
- ☐ Hand-ball - 25005
- ☐ Hockey sur gazon - 25006
- ☐ Hockey sur glace - 25007
- ☐ Homeball - 25024
- ☐ Inter-cross / Lacross - 25008
- ☐ Judo - 23010
- ☐ Ju Jitsu - 26034
- ☐ Karaté - 23012
- ☐ Kid bike - 25025
- ☐ Kin-ball - 25014
- ☐ Korfbal - 25009
- ☐ Lancer de haches et couteaux - 23022
- ☐ Luites traditionnelles - 26035
- ☐ Marche aquatique - 29045
- ☐ Marche sportive - 27022
- ☐ Multisports R2 - 29120 (4)
- ☐ Natation - 27002
- ☐ Oshukai - 25021
- ☐ Parkour - 29039
- ☐ Parcours Ninja - 25023
- ☐ Patinage sur glace - 26005
- ☐ Pickleball - 25020
- ☐ Roller - 28003
- ☐ Rugby - 25010
- ☐ Sarbacane - 27014

- ☐ Skate - 28005
- ☐ Ski alpin - 28020
- ☐ Ski de fond - de randonnée - 28021
- ☐ Speed ball - 26041
- ☐ Sports locaux ou traditionnels - 26002
- ☐ Squash - 27013
- ☐ Street Hockey - 26036
- ☐ Surf et autres activités neige - 28022
- ☐ Tchoukball - 26037
- ☐ Tennis - 27008
- ☐ Tennis de table - 27009
- ☐ Tir - 27010
- ☐ Tir à l'arc - 27011
- ☐ Trail - 22029
- ☐ Trampoline - 27032
- ☐ Trotinette - 26038
- ☐ Twirling baton - 27012
- ☐ Urban fitness - 25018
- ☐ Vélo éducatif - 26016 (6)
- ☐ Viet Vo Dao - 26039
- ☐ Voile - 21012
- ☐ Volley ball - 25012
- ☐ Water-polo - 25013

Risque 3

- ☐ Acrobranche - parcours acrobatiques 29042
- ☐ Alpinisme et escalade sur glace - 28010
- ☐ Biathlon - 29043
- ☐ Canyoning - 29044
- ☐ Equitation - 28001
- ☐ Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021
- ☐ Plongée sous-marine - 21022
- ☐ Randonnées équestres - 28002
- ☐ Rafting - 29040
- ☐ Ski nautique - 21030
- ☐ Spéléologie - 28004

Risque 6

Auto :

- ☐ Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
- ☐ Auto - Kart-cross - 29020
- ☐ Auto - Karting piste - 29021
- ☐ Auto - Poursuite sur terre - 29004
- ☐ Auto - Trial 4x4 - 29005
- ☐ Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007

Moto :

- ☐ Moto-Cross - 29034 (8) (12)
- ☐ Moto-Ecole de conduite - 29030 (9)
- ☐ Moto-Enduro - 29032 (12)
- ☐ Moto-Randonnées loisirs - 29036 (10)
- ☐ Moto-Trial - 29035 (12)
- ☐ Moto-Vitesse - 29033 (11) (12)

Lorsque le la licencié.e ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est plus nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Pour tous les licenciés, on appliquera les règles suivantes pour la pratique des activités ci dessous :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 - ULM => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 - parachutisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28010 - Alpinisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 21022 - Plongée => Certificat médical obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28004 - Spéléologie => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 - Tir => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 - Rugby => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

(1) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(2) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(3) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(4) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(5) Cf. règlement technique UFOLEP.

(6) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclosportive.

(7) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.

(8) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(9) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions, Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.

(10) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(11) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

(12) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.